

REUNION DE BUREAU

DU 6.10.2016

Présents

Maurice Langry, Bernard Bruche, Christian Delobelle, Yvette Doussot, Maurice Pellequer, André Prieur.

Informations

- Le président donne le nombre de licenciés soit 600 licenciés de mieux que l'an dernier IL est donc possible d'espérer une amélioration sensible des effectifs.
- Le président fait le point sur la situation financière est bonne. Sont à prévoir des investissements : le Chalet du Pôle afin que les jeunes puisse tirer à 18 mètres et la ciblerie.

Demande du pôle

- Une demande en arc compétition est demandée pour un total de 3000 euros environ HT. Le bureau estime que l'on paie beaucoup d'activités. Les poignées, viseur, berger button sont personnels, le comité n'a pas à intervenir. La demande n'est pas motivée le bureau attend une justification.* voir en bas de page
- La demande d'achat de flèches est également refusée.

Idweb

La société a été reprise par « Mise sur Orbitre ». le site continue, les prix restent sensiblement les mêmes

Commission jeunes

Il a été obtenu une subvention pour développer l'activité des plus jeunes. Un achat de matériel a été envisagé pour les benjamins minimes avec l'argent de la DR. Une convention a été proposée. Le devis et la convention sont acceptés

Championnat de France

Après qu'il eut été rappelé la Procédure, le bureau constate que les archers du donjon ont pratiqué la Co-organisation. La demande de Sainte Geneviève est acceptée. En tant que coorganisateur le comité remboursera une facture à hauteur de 1000 euros.

Achat de ciblerie

Des cibles étant à remplacer tant au pôle qu'à Chennevières un achat va s'imposer. Les clubs qui désirent profiter des tarifs du comité pourront le faire savoir. Le Secrétaire Général leur demandera leurs besoins. Sauf pour les grandes quantités la ciblerie est à prendre au CTSARC.